

**Règlement sportif No. 10**  
**Basketball**

## Table de matière

Table de matière .....	2
1 Organisation .....	3
2 Activités .....	3
2.1 Championnat suisse .....	3
2.2 Tournois .....	3
2.3 Cadre de l'équipe USSC .....	3
2.4 Cours/Camp d'entraînement .....	4
2.5 Relations internationales .....	4
3 Assurance .....	4
4 Vol .....	4
5 Dispositions finales .....	4

## 1 Organisation

Le représentant sportif dirige et organise les activités de la section basketball en collaboration étroite avec les membres de la commission technique, dénommée ci-après CT.

## 2 Activités

### 2.1 Championnat suisse

2.1.1 Le Championnat suisse USSC est l'activité principale et doit être organisé chaque année par une section de l'USSC ou par une association régulièrement invitée dans les compétitions cheminots. La préférence sera cependant donnée aux sections USSC annoncées. Si aucune section n'est en mesure d'organiser le championnat, la CT l'organise dans un lieu de son choix.

2.1.2 Le championnat se déroule sur deux journées, et doit tenir compte des horaires des trains en provenance des différentes villes des équipes participants.

2.1.3 Le championnat se dispute sous la forme d'un tournoi.

2.1.4 La finance d'inscription est fixée par la CT, d'entente avec la section organisatrice. Elle doit être versée avant la fin du délai d'inscription. Si une équipe inscrite ne se présente pas, la finance d'inscription reste acquise à l'organisateur. Dans tous les cas, elle devra être payée.

RA02 2.1.5 Le droit de participation est défini dans le Règlement no 4 de l'USSC.

2.1.6 Le championnat comprend en principe deux groupes plus un groupe féminin, pour autant que le nombre d'équipes inscrites soit suffisant. La répartition des groupes est faite d'entente avec la CT, sur la base des résultats du championnat précédent.

2.1.7 Les règles de la FIBA sont appliquées, à l'exception de:

- RA02 - la durée des matches est de 4 x 7 minutes effectives
- RA02 - la règle des 24 secondes n'est pas appliquée
- le joueur qui a commis 4 fautes, qu'elles soient personnelles ou techniques, doit quitter le terrain.

2.1.8 Chaque équipe doit fournir un officiel de table.

2.1.9 Le titre est attribué à l'équipe ayant remporté la finale entre les vainqueurs de chaque groupe. Ce titre ne peut être remporté que par une équipe remplissant les conditions énumérées sous chiffre 1.5.

2.1.10 En cas de litige, le représentant sportif tranche, d'entente avec les arbitre et la CT.

2.1.11 Le Comité d'organisation, en collaboration avec la CT, élabore chaque année le règlement précis du tournoi. Ce règlement doit être inspiré du présent document et adapté à l'évolution du basketball.

### 2.2 Tournois

2.2.1 Les sections sont invitées à organiser des tournois ou matches amicaux.

### 2.3 Cadre de l'équipe USSC

2.3.1 Les meilleurs joueurs cheminots font partie du cadre de l'équipe USSC.

## **2.4 Cours/Camp d'entraînement**

2.4.1 La CT organise chaque année un cours de basketball. Ce cours est obligatoire pour les membres du cadre de l'équipe USSC.

## **2.5 Relations internationales**

2.5.1 L'équipe nationale, composée des meilleurs joueurs du cadre, participe au tournoi des 4 Nations et au championnatUSIC.

2.5.2 La CT organise sa préparation.

## **3 Assurance**

3.1 Les joueurs doivent être assurés contre les accidents.

3.2 L'USSC et l'organisateur déclinent toute responsabilité.

## **4 Vol**

4.1 L'USSC et l'organisateur déclinent toute responsabilité en cas de vol durant les manifestations.

## **5 Dispositions finales**

5.1 Le présent règlement a été adopté par l'assemblée annuelle de la section basketball le 11 juin 1994 à Neuchâtel.

5.2 Il entre en vigueur avec effet immédiat.

CT Basketball  
Représentant sportif  
Albert Blondel